



Mars 2016

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

La commune a engagé le 27 janvier 2009 la révision de son POS (Plan d'Occupation des Sols) en PLU (Plan Local d'Urbanisme), Une nouvelle délibération a été prise le 15 octobre 2014, qui annule la précédente devenue inadaptée au regard des évolutions profondes du droit de l'urbanisme et les enseignements des résultats des contentieux sur les PLU. Si cette décision n'avait pas été prise, le POS devenait caduc au 31/12/2015 et les constructions seraient alors régies par le RNU (Règlement National d'Urbanisme).

Le PLU s'appuie sur les lois SRU de 2000 (Solidarité et Renouvellement Urbain) Grenelle I et II de 2008 et 2010 (portant Engagement National pour l'Environnement) ALUR de 2014 (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) et doit se conformer aux directives du SCOTAM (Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine), du PLH (Plan Local de l'Habitat) et du PDU de Metz Métropole (Plan des Déplacements Urbains).

Avec le concours de l'AGURAM (Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle), la commission dédiée, composée de Marilyne Webert, Jean-Sébastien Schmitt, Marcel Stémart, Joseph Agozzino, Bernard Grandidier, Jean-Philippe Marulier et Régis Zardet, a

procédé à l'analyse des nombreuses thématiques liées au PLU au cours de 14 réunions qui se sont déroulées de juin 2014 à 26 novembre 2015 avec l'AGURAM, complétées par plusieurs réunions en interne quand cela s'est avéré nécessaire.

Le travail de la commission a consisté, après examen de l'état initial de l'environnement, de l'analyse du tissu socio-économique et du bilan de la consommation foncière, à construire un projet de développement raisonnable et qualitatif pour Pouilly répondant aux nombreuses contraintes des lois précitées. La commission a aussi tenu compte des remarques formulées lors des réunions de quartiers. Ces rencontres avec les Pouillerots ont permis au conseil de cibler au plus près les besoins de la commune et de ses habitants et de définir et d'adapter les objectifs du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable).

Le PADD a été présenté et débattu en conseil municipal le 01/07/2015. Le projet ainsi défini a été présenté aux PPA (Personnes Publiques Associées) le 26/11/2015 et complété de leurs remarques.

En quoi consiste le PADD ?

Le PADD, qui se limite aux domaines de l'aménagement et de l'urbanisme et aux éléments de la compétence du PLU, a pour buts de :

- donner une information simple, concise et claire aux citoyens.
- d'exposer un projet politique adapté, répondant aux besoins et enjeux du territoire.
- de fixer les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Quatre axes d'orientation générale portent sur le cœur du village et l'ensemble du ban communal :

Axe 1 : Associer équipement et cadre de vie en intégrant le lotissement Chèvre Haie pour garantir un développement maîtrisé du village.

- Fixer les critères nécessaires à la maîtrise d'un développement urbain raisonné du village.
- Renforcer la qualité des aménagements publics du village en lien avec ceux générés par l'opération Chèvre-Haie afin d'améliorer le cadre de vie des riverains actuels et futurs.
- Conforter et développer les équipements et les activités à vocation de loisirs.

Axe 2 : Améliorer les conditions de circulation et la sécurité de tous les usagers.

- Sécuriser et améliorer les conditions de circulations de tous les usagers sur la RD913 en traversée des zones urbaines.
- Repenser les espaces publics de desserte locale afin d'améliorer les conditions de circulations de tous les usagers au sein du village.
- Privilégier les modes de déplacement alternatifs à l'automobile.

Axe 3 : Garantir le maintien des espaces naturels de qualité et les marqueurs patrimoniaux de l'identité du village.

- Protéger les espaces naturels remarquables afin de préserver la biodiversité des sites et la qualité des paysages et d'identifier les trames verte et bleue du territoire.
- Protéger et mettre en valeur les espaces agricoles en vue de pérenniser l'activité économique et identitaire principale de la commune.
- Garantir le maintien des espaces de transition entre secteurs urbanisés et entre les terres agricoles et le village.
- Préserver le patrimoine urbain du village et améliorer sa lisibilité en intégrant notamment des objectifs environnementaux à toutes les opérations d'aménagement présentes et futures.

Axe 4 : Maintenir et renforcer le tissu économique et social de la commune.

- Permettre de maintenir et de développer des activités économiques à la fois en cohérence avec l'identité agricole actuelle du village et avec les besoins de proximité de ses habitants.
- Conforter et renforcer le niveau d'équipements de la commune pour répondre au mieux aux besoins des habitants.
- Favoriser la mixité sociale.

Une réunion publique a été organisée par la commission le 24/02/2015 dans la salle du conseil de la mairie.

Le PADD a été présenté et débattu en conseil municipal le 01/07/2015. Le projet ainsi défini a été présenté aux PPA (Personnes Publiques Associées) le 26/11/2015 et a été complété de leurs remarques.

La première réunion publique a été organisée par la commission le 24/02/2016 dans la salle du conseil de la mairie. Une cinquantaine de pouillerots étaient présents.

Lors de cette réunion, après l'introduction du maire dont l'intégralité est en annexe, la synthèse du diagnostic du PADD a été présentée à la population par M. Boniteau de l'AGURAM, en présence de la commission.

A l'issue de la présentation, la parole a été donnée au public dont les interventions ont porté sur la circulation de la RD913 et les projets pour l'ancien village notamment les rue du Colombier et du Pré Marcohé.

Éléments de réponses aux principaux sujets évoqués lors de la réunion publique :

1 - Charge de la RD913

- **Prévision d'un axe de déviation ?**

La RD913 est une route départementale donc directement rattachée au département et non à la commune. C'est une question qui a déjà été posée auprès du Conseil Départemental mais un axe de déviation de la circulation n'est pour l'instant pas d'actualité ni même envisagé de leur part.

Une solution de délestage pour fluidifier le trafic aux heures de pointe avec la création d'une voie d'accès directe à la rocade, pour éviter d'emprunter le rond-point a également été sollicitée. A ce stade, le Conseil départemental a transmis la demande aux services compétents. Une rencontre avec le Département, les services de l'État et les différentes collectivités sera organisée sur cette thématique.

- **Intervention de Metz Métropole ?**

Comme expliqué précédemment, la RD913 est du ressort du Département. Néanmoins, Metz Métropole a organisé des réunions de travail dans le cadre de son PDU (Plan de Déplacement Urbain) avec les communes des environs. Toutes les informations et les remarques concernant l'engorgement de la RD913 et les difficultés de circulation ont été portées à leur connaissance et notées de façon à être remontées et prises en compte lors de l'établissement de ce PDU. Un document intitulé « PDU Premier Etat des Lieux » a été rédigé. Vous trouverez ce document en annexes.

2 - L'ancien village côté du Colombier et du Pré Marcohé oublié ?

- **Aucun projet ne ressort sur la carte au niveau de ces rues, tout semble concentré autour de Chèvre Haie et la liaison avec le Limousin.**

Ces quartiers font partie des « espaces urbanisés à conforter ». Ils ne vont pas connaître d'aménagement significatif mais cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de projets ponctuels. Ce manque de précision est voulu, pour éviter d'avoir un PLU trop fermé qui ne permettrait pas de diversifier les projets à venir selon les besoins et obligerait à effectuer les objectifs tels qu'ils seraient inscrits.

- **Enclavement urbain: aucun accès aux chemins de promenade des trames vertes et bleues (bois de l'Hôpital et vallée de la Seille).**

C'est un point sur lequel la commission a débattu récemment et qui existe à ce jour dans les propositions de la commission. La réflexion est en cours pour imaginer un chemin de promenade qui permettrait de faire le tour de la commune tout en protégeant les habitations des espaces agricoles. L'amélioration du maillage entre quartiers reste difficile à l'intérieur du village.

3 - Application de la règle du SCOTAM fixant la densité à une moyenne de 20 logements/ha à l'ancien village.

Dans les zones déjà urbanisées, la règle est assouplie pour ne pas dénaturer le tissu urbain, de plus les règles qui prévalaient avant l'élaboration du PLU sur ces zones ne seront pas changées.

Concernant Chèvre Haie, il y aura différentes typologies au niveau des logements (maison individuelle, mitoyenne, logement sociaux...) et la règle de 20 logements/ha s'appuyera sur une moyenne. Le quota pourra être atteint même en ayant des logements avec terrain de 10 ares et plus.

Information et consultation de la population.

La présentation du PADD à la réunion publique du 24 février 2016 est consultable sur notre site www.pouillymoselle.fr. Les panneaux d'information également présentés à la réunion sont affichés en mairie. La consultation de la population se poursuit par la mise à disposition en mairie d'un registre où les pouillerots sont invités à consigner leurs avis, remarques et suggestions.

En cas d'impossibilité de vous rendre en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat, vous pouvez solliciter un rendez-vous par mail (mairie.pouilly070@orange.fr) avec un membre de la commission.

La prochaine étape :

Une phase technique qui va se poursuivre par la traduction réglementaire des orientations du PADD (établissement d'un règlement écrit et graphique).

Elle donnera lieu à une deuxième réunion publique de concertation en 2016 avant l'arrêt définitif du projet.

Introduction du Maire.

Nous vous souhaitons la bienvenue pour cette première réunion publique consacrée au PLU (Plan Local d'Urbanisme) de notre village. Plusieurs sigles seront utilisés dans mon propos et lors de la présentation mais ils vous seront expliqués à différentes reprises durant l'exposé donc pas d'inquiétude... Vous les retrouverez aussi sur les différents panneaux qui sont et resteront installés dans la salle afin que vous puissiez y avoir accès même après cette rencontre, panneaux qui seront accompagnés d'un registre dans lequel il vous sera possible de consigner vos observations.

Le **POS** (Plan d'Occupation des Sols) de POUILLY a été initialisé le 22 août 1983. Il a ensuite fait l'objet de révisions, modifications et mises à jour. La notion de POS est devenue caduque par la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (dite loi **SRU**) du 13 décembre 2000, qui a alors instauré le **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**.

Depuis, différentes lois dont la loi « Grenelle II » du 12 juillet 2010, sont venues encore modifier plusieurs aspects du **PLU** avec l'obligation de prise en compte de la trame verte et bleue, de la réduction de la consommation des espaces agricoles et forestiers, de la densification, de l'intégration du **Plan Local de l'Habitat (PLH)** et du **Plan de Déplacement Urbain (PDU)**. Notre Plan d'Occupation des Sols n'était plus valable au 31 décembre 2015, sauf à avoir lancé une révision en **PLU**. C'est ce qui a été fait en octobre 2014. Il est donc aujourd'hui encore recevable jusqu'au 27 mars 2017.

Tout territoire connaît des évolutions et des mutations marquantes. Il se métamorphose et s'organise différemment dans le temps et l'espace. Ces changements d'ordre démographique, économique, sociétal et environnemental sont appréhendés dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), outil de planification stratégique toile de fond imposée par l'Etat, sur laquelle doivent impérativement se développer tous les **PLU**.

Pour ce qui concerne notre territoire mosellan, A l'échelle de ses 176 communes (396 000 habitants), le SCOT devient le SCOTAM (Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine). Ce document a posé un diagnostic et a défini les règles du projet de ce territoire en particulier, en visant la cohérence en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysages. Les **PLU** se doivent d'être compatibles avec ses règles. Ce sont toutes ces exigences, ces constats, ces enjeux et la volonté de promouvoir un développement urbain plus solidaire et plus durable qui doit guider l'élaboration d'un **PLU**.

Plus ambitieux que le POS, le **PLU** est un document qui exprime un véritable projet à la fois global et précis de la ville à travers le **PADD** (Plan d'Aménagement et de Développement Durable). Il doit décrire les dispositions réglementaires applicables sur le ban communal. Le **PLU** est le document d'urbanisme essentiel, parce qu'il organise le développement d'une commune en fixant les règles de son territoire propre. Il doit évoluer pour rester en adéquation avec le cadre légal, les documents de planification d'un niveau supérieur ou simplement avec les ambitions et les perspectives d'aménagement de la commune.

Devant la complexité du sujet et pour réaliser le **PLU** de POUILLY, nous avons pris appui sur l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM) représentée ici par Mr Clément BONITEAU qui vous exposera le diagnostic et les orientations du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (**PADD**) pour POUILLY.

La commission urbanisme s'est penchée sur ce dossier, à raison de 14 réunions soit environ 45 heures d'échanges. Ce travail nous a passionné car il nous a donné l'opportunité de mieux connaître notre commune, de prendre la mesure du contexte dans lequel elle évolue et des attentes des Pouillerots évoquées lors des réunions de quartiers, d'en découvrir ses richesses et son potentiel en imaginant comment POUILLY pouvait se développer, en faisant des choix pour la qualité de vie de ses habitants. Nous nous sommes attachés à proposer un développement à la fois ambitieux et raisonnable de notre commune, un développement de qualité qui protège au mieux les équilibres et la richesse environnementale, en nous intéressant bien évidemment au projet de lotissement Chèvre-Haie qui est un paramètre important dans cette réflexion.

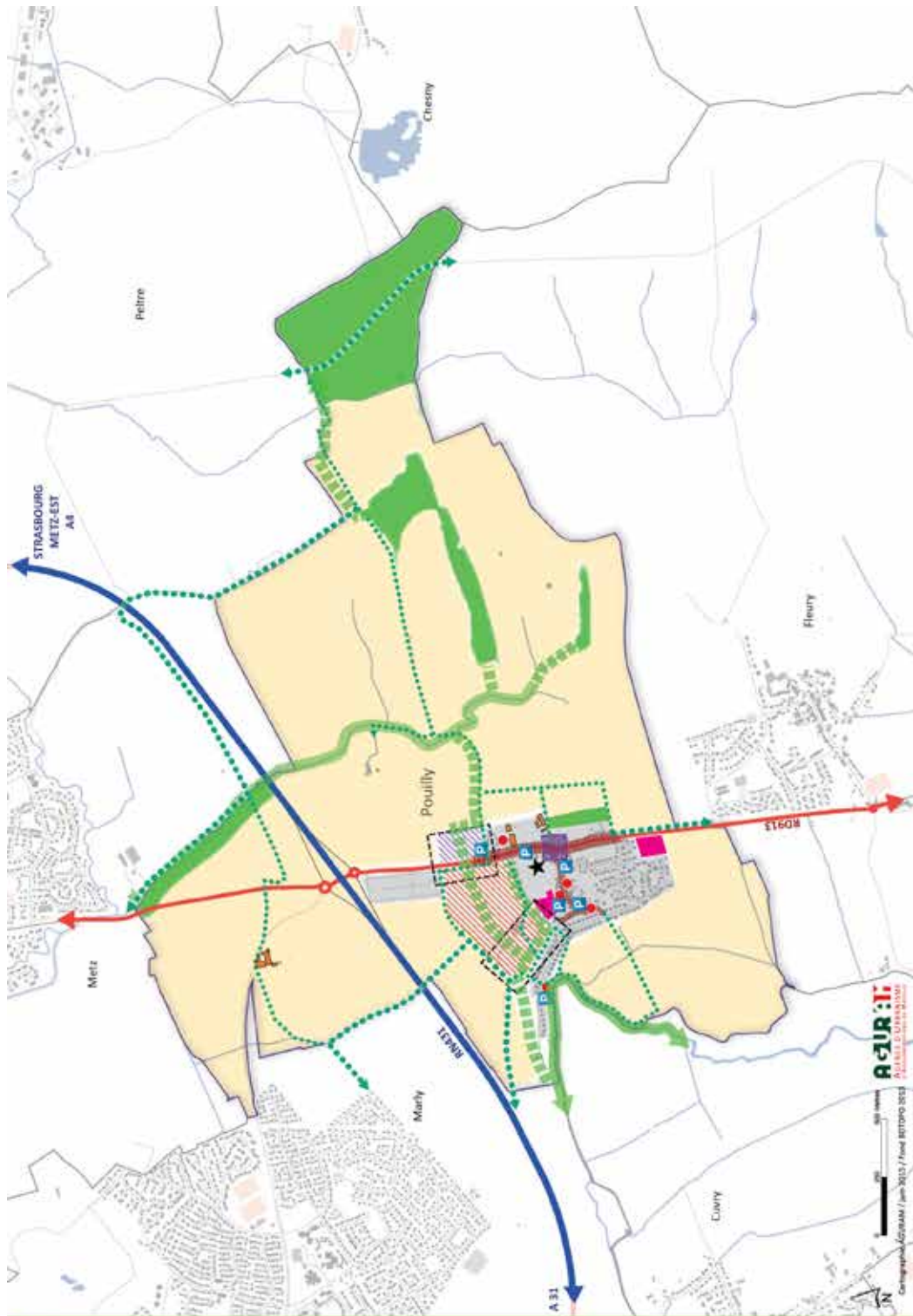
Il était aussi primordial pour POUILLY d'asseoir les bases de son développement à moyen et plus long termes afin que notre volonté soit prise en compte dans le prochain **PLU** Intercommunal, au sein de Metz métropole, inéluctable à l'horizon 2020.

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable qui vous est proposé a été débattu en conseil municipal lors de la séance du 1er juillet 2015 et été soumis aux questions et remarques des personnes publiques associées, c'est-à-dire l'Etat (Préfecture, Direction Départementale des Territoires (DDT)), la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), le SCOTAM, Metz métropole, le Département, la chambre des métiers et de l'artisanat, la chambre d'agriculture...Fleury, commune voisine invitée, était aussi représentée.

Ce soir, il s'agit de vous présenter les constats que nous avons faits et les grandes orientations que nous avons imaginées pour POUILLY et de vous offrir l'opportunité de contribuer à cette réflexion par votre participation. Ainsi, vous aurez la parole en fin de présentation pour faire vos remarques, poser vos questions, échanger avec nous. Nous aurons la possibilité de revenir sur chaque partie du document qui va vous être présenté, selon vos souhaits ou les besoins du débat.

Bonne soirée et place à la présentation pilotée par Mr Boniteau. avec lequel nous avons beaucoup de plaisir à travailler, qui a su traduire nos attentes et connaît aujourd'hui très bien notre village. Je le remercie au nom de la commission urbanisme et au nom de la commune.

Schéma de synthèse du PADD



LEGENDE	
	Espace de projet d'implantation d'activités
	Espace urbanisé à conforter
	Espace en cours d'urbanisation à intégrer au reste du village
	Équipements de loisirs à aménager
	Secteur de développement urbain devant intégrer un enjeu paysager
	Conforter un espace de services de proximité au coeur du village
	Équipement public existant à conforter ou à réaménager
	Patrimoine urbain remarquable à préserver
	Voies structurantes du village
	Espace public à réaménager
	Espace de parking public à créer
	Principe de réseau modes doux primaire
	Principe de réseau modes doux secondaire
	Patrimoine agricole bâti à préserver
	Espace agricole, culture, prairie à conforter
	Trame boisée à conforter
	Corridor écologique à préserver
	Corridor écologique à renforcer

Agence d'Urbanisme et de Développement Rural

 10 rue de la République - 57000 Metz

 03 87 37 10 00

 03 87 37 10 01 / Fax 03 87 37 10 02

 03 87 37 10 03

 03 87 37 10 04

 03 87 37 10 05

 03 87 37 10 06

 03 87 37 10 07

 03 87 37 10 08

 03 87 37 10 09

 03 87 37 10 10

 03 87 37 10 11

 03 87 37 10 12

 03 87 37 10 13

 03 87 37 10 14

 03 87 37 10 15

 03 87 37 10 16

 03 87 37 10 17

 03 87 37 10 18

 03 87 37 10 19

 03 87 37 10 20

 03 87 37 10 21

 03 87 37 10 22

 03 87 37 10 23

 03 87 37 10 24

 03 87 37 10 25

 03 87 37 10 26

 03 87 37 10 27

 03 87 37 10 28

 03 87 37 10 29

 03 87 37 10 30

 03 87 37 10 31

 03 87 37 10 32

 03 87 37 10 33

 03 87 37 10 34

 03 87 37 10 35

 03 87 37 10 36

 03 87 37 10 37

 03 87 37 10 38

 03 87 37 10 39

 03 87 37 10 40

 03 87 37 10 41

 03 87 37 10 42

 03 87 37 10 43

 03 87 37 10 44

 03 87 37 10 45

 03 87 37 10 46

 03 87 37 10 47

 03 87 37 10 48

 03 87 37 10 49

 03 87 37 10 50

 03 87 37 10 51

 03 87 37 10 52

 03 87 37 10 53

 03 87 37 10 54

 03 87 37 10 55

 03 87 37 10 56

 03 87 37 10 57

 03 87 37 10 58

 03 87 37 10 59

 03 87 37 10 60

 03 87 37 10 61

 03 87 37 10 62

 03 87 37 10 63

 03 87 37 10 64

 03 87 37 10 65

 03 87 37 10 66

 03 87 37 10 67

 03 87 37 10 68

 03 87 37 10 69

 03 87 37 10 70

 03 87 37 10 71

 03 87 37 10 72

 03 87 37 10 73

 03 87 37 10 74

 03 87 37 10 75

 03 87 37 10 76

 03 87 37 10 77

 03 87 37 10 78

 03 87 37 10 79

 03 87 37 10 80

 03 87 37 10 81

 03 87 37 10 82

 03 87 37 10 83

 03 87 37 10 84

 03 87 37 10 85

 03 87 37 10 86

 03 87 37 10 87

 03 87 37 10 88

 03 87 37 10 89

 03 87 37 10 90

 03 87 37 10 91

 03 87 37 10 92

 03 87 37 10 93

 03 87 37 10 94

 03 87 37 10 95

 03 87 37 10 96

 03 87 37 10 97

 03 87 37 10 98

 03 87 37 10 99

 03 87 37 10 100

PREMIER ÉTAT DES LIEUX

Mai 2015

“Paroles d’élus”

Metz Métropole révisé son Plan de déplacements urbains. Afin d’initier la démarche et de cerner les grandes problématiques à approfondir lors du travail de diagnostic en 2015-2016, un premier état des lieux a été réalisé en 2014-2015. Complétant l’expertise technique menée par ailleurs, la série “Paroles d’élus” synthétise le point de vue des élus consultés en neuf groupes de travail territoriaux.

Vallée de la Seille

LA DÉMARCHE

Sous l’impulsion de Marie-Anne Isler-Béguin, Présidente de la Commission mobilité et déplacements, les élus du secteur de la Vallée de la Seille se sont réunis le 5 mai 2015 à Marieulles pour réfléchir sur leur territoire et sa mobilité : forces et faiblesses, atouts et dysfonctionnements...

Cette rencontre, animée par l’AGURAM et Metz Métropole, a mis en évidence des satisfécits (accessibilité en bus ou voiture au centre de Metz...), des préoccupations (sécurité et nuisances routières), des besoins partagés (liaisons vers les pôles d’emplois et de services du sud messin) ou spécifiques à certaines communes (traversée de la Seille, stationnement covoiturage...) ...

LE TERRITOIRE

Le secteur est constitué de bourgs regroupant chacun de 300 à 800 habitants. La population croît (+3,6% entre 2006 et 2011) du fait de mutations en centre-bourg, ou de la création de lotissements pavillonnaires.

Hormis le centre-ville de Metz d’accès plutôt aisé, (voiture, bus), les habitants se déplacent beaucoup vers Augny, Marly (services, commerce...) et vers l’est de l’agglomération (Technopôle, Mercy...), autant de territoires vers lesquels l’automobile s’impose encore...



Avec trois échangeurs, l’A31 et la RN431 intègrent le territoire à l’espace métropolitain, mais sont aussi une barrière à la mobilité locale, notamment pour les modes doux. Dans le cadre des réflexions sur l’A31bis, l’évolution des trafics et des nuisances inquiète.

Un fort vieillissement (+32% de 60 ans et plus) interroge par ailleurs les futurs besoins de mobilité.

Les élus plébiscitent A31 et RN431 mais...

// L'ACCÈS À CE RÉSEAU EST PARFOIS PROBLÉMATIQUE

Les élus mettent en exergue les dysfonctionnements constatés en pointe au niveau des échangeurs de Féy et de Pouilly : ralentissements, remontées de file... Des aménagements inadaptés au trafic actuel et à venir ?

// LES NUISANCES VONT CROISSANTES

Les élus riverains de l'A31 et de la RN431 (Marieulles, Cuvry, Pouilly) font état de nuisances sonores croissantes. Ils s'inquiètent en outre de la montée en puissance du trafic poids lourds sur la RN431 dans le cadre du projet A31 bis : +4 000 par jour*.

// LES INFRASTRUCTURES FRAGMENTENT LE TERRITOIRE

Outre la Seille, l'A31 et la RN431 sont autant de coupures contraignantes pour la vie locale et les déplacements, en particulier concernant la continuité des cheminements doux (Pouilly ↔ Cuvry, Marieulles ↔ Coin-lès-Cuvry...).

* DREAL Lorraine, A31 bis au cœur du sillon lorrain, dossier du maître d'ouvrage, avril 2015.

Une offre TC encore trop tournée vers Metz centre ?

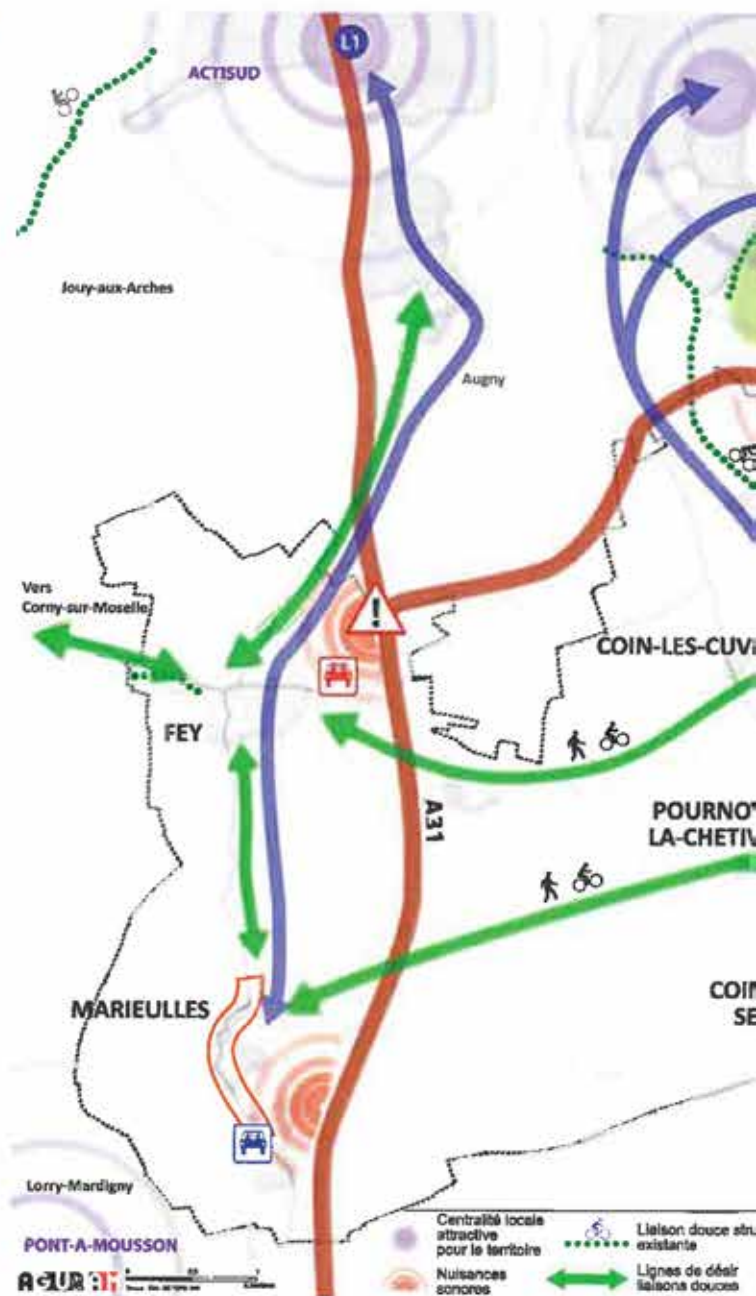
// UNE OFFRE BUS SATISFAISANTE VERS METZ, MAIS À OPTIMISER

L'offre régulière ou à la demande (Proxis) est appréciée mais double les lignes 2 et 5 entre Magny / Marly et le centre-ville de Metz. La fréquentation reste faible... Comment optimiser le service rendu et rendre l'offre plus attractive ?

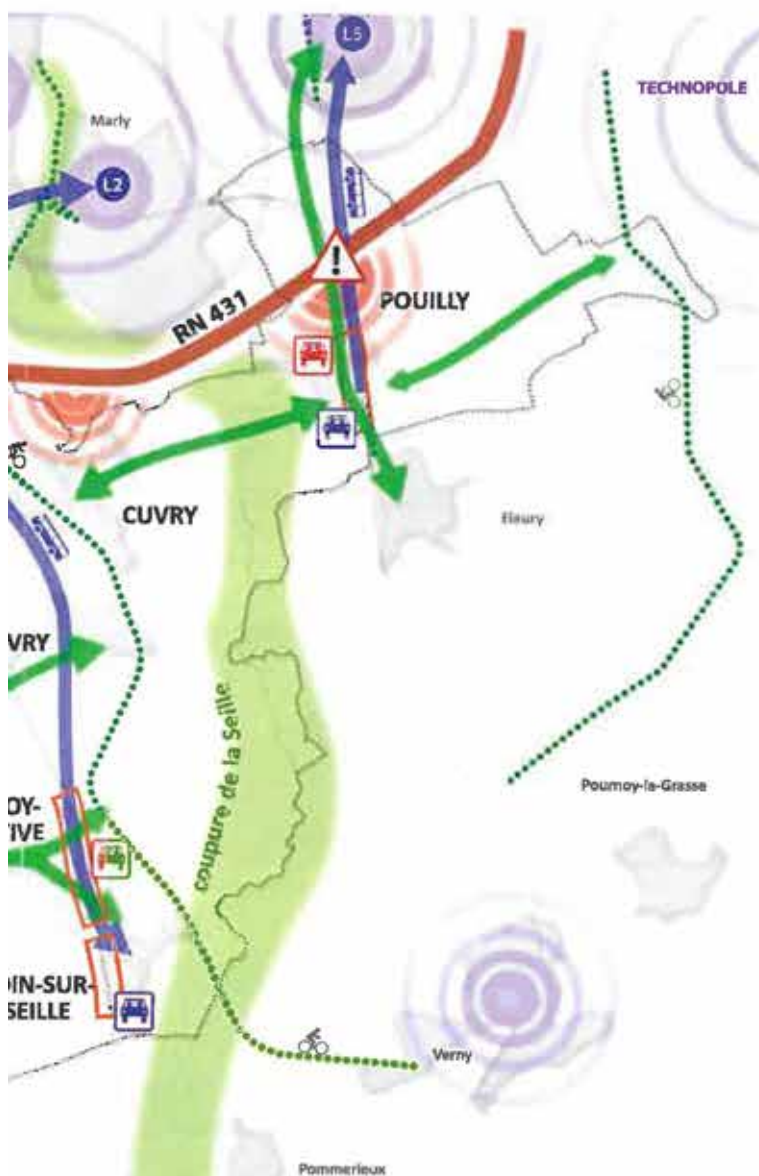
// À TERRITOIRE MULTIPOLARISÉ, BESOINS VARIÉS

Augny (bourg et Actisud), Marly (services et commerces), Grigy / Technopôle (emploi) ou Mercy (CHR) sont, pour les élus, autant de forts pôles d'attraction d'accès difficile, voire impossible en bus (réseau radial).

Sans qu'il soit question d'y aller en bus, les élus notent encore l'attractivité de Verny ou de Pont-à-Mousson, surtout pour Coin-sur-Seille et Purnoy-la-Chétive.



Parking de covoiturage sauvage à Féy (rond-point de la RD66 à proximité de l'échangeur 29 de l'A31. Une pratique à encourager, mais à encadrer...



	Terminus ligne urbaine structurante existante		Stationnement P+R sauvage		Point dur de circulation
	Lignes de désir Le Met vers centralités et terminus structurantes		Stationnement covoiturage sauvage		Traversée de village dangereuse ou mal vécu



Sur la RD5, comme ailleurs, les vitesses sont peu respectées sur des axes de transit qui traversent des villages proches les uns des autres...

L'auto, indispensable, mais envahissante

// LE STATIONNEMENT, UN PROBLÈME QUASI-GÉNÉRALISÉ EN CŒUR DE VILLAGE ET DANS LES LOTISSEMENTS ANCIENS

Multi-motorisation des ménages, espaces publics et privés inadaptés... Le stationnement sur trottoir s'impose et entrave le cheminement des piétons rejetés sur la chaussée au prix de leur sécurité. La qualité et la convivialité des bourgs sont en outre dégradées.

// LES RD, SOURCES DE NOMBREUX PROBLÈMES

Vitesses excessives, insécurité, bruit, pollution, encombrements : adaptées uniquement à la voiture, les routes départementales génèrent de nombreux désagréments pour les bourgs traversés. Ce constat est en particulier partagé par les maires de Pouilly, Pournoy-la-Chétive, Coin-sur-Seille, Féy et Marieulles.

Les élus saluent l'émergence de pratiques vertueuses, mais les encadrer s'impose

// LE COVOITURAGE : UNE PRATIQUE EN PLEIN DÉVELOPPEMENT

Si l'existence d'une aire de covoiturage « sauvage » et très fréquentée est incontestable à Féy, les maires de Pouilly et Pournoy-la-Chétive s'interrogent sur l'existence et l'ampleur de telles pratiques sur leur territoire. Leur développement anarchique pose question aux élus : quels risques de nuisances ou d'accidents, en particulier à Féy ?

// DU STATIONNEMENT DE RABATEMENT SUR LES PROXIS ?

À Féy, Marieulles, Pournoy-la-Chétive et Pouilly, les maires observent l'émergence d'un rabattement automobile sur les lignes Proxis. Les usagers, encore peu nombreux, viendraient des EPCI voisins. Un développement non maîtrisé pourrait engendrer des perturbations.

Les liaisons douces, un réseau d'avenir qui répond à de nombreux besoins

// UN RÉSEAU DE LIAISONS DOUCES À ÉTOFFER

Les maires identifient tous un besoin de liaisons douces internes à leur territoire : Pournoy-la-Chétive ↔ Marieulles, Cuvry ↔ Pouilly...

Les liens, notamment cyclables, sont aussi jugés nécessaires vers les pôles d'attractivité locaux (Féy ↔ Augny, Pouilly ↔ Marly) ou encore les EPCI contigus (Féy ↔ Corny-sur-Moselle, Marieulles ↔ Lorry-Mardigny, Pouilly ↔ Verny par le Bois de l'Hôpital).

Quelques pistes de travail

Face aux constats imposés par la situation de leur territoire, ainsi que par les besoins de leurs habitants, les élus de la Vallée de la Seille ont leurs idées... Exemples illustrés :

// Évaluer la pertinence et la faisabilité de multiplier des parcs relais « de poche » ou d'opportunité sur le réseau bus structurant vers Metz centre.

// Faciliter l'accès TC et modes doux aux pôles de services d'Augny, Marly...

// Étudier l'intérêt pratique et financier de navettes de rabattement sur les lignes TC structurantes (L2, L5...).

// Faciliter les déplacements doux internes au territoire de la Vallée de la Seille et la traversée de cette dernière.

// Sécuriser les entrées de ville et traiter la traversée des bourgs et villages.

// Réfléchir sur le bien-fondé d'une formalisation des aires de covoiturage sauvages.

// Examiner la faisabilité d'une atténuation des nuisances autoroutières, notamment sonores.

// Explorer les possibilités d'amélioration des diffuseurs de Féy (A31/RN431) et de Pouilly (RN431/RD913), notamment en lien avec le projet A31bis.



Les élus des sept communes de la Vallée de la Seille se sont volontiers prêtés au jeu proposé par Metz Métropole et l'AGURAM.



La passerelle du Graouilly entre Queuleu et le parc de la Seille à Metz. Un exemple qui inspire les élus de la Vallée de la Seille...



Sur ce territoire à dominante agricole, de nombreux chemins relient les bourgs, mais ils ne sont que rarement adaptés aux modes doux...

REMERCIEMENTS

Mme Isler-Beguïn (Présidente de la Commission mobilité et déplacements), Metz Métropole et l'AGURAM remercient les maires et leurs représentants pour leur participation à l'atelier du 5 mai 2015 : M. Carpentier représenté par M. Chateau, M. Henrion, Mme Michel, représentée par M. Castello et Mme Maurice, M. Muel, M. Seidel, M. Strozyna, Mme Webert.